

Référence : DEP-DSNR Bordeaux-1673-2006

Monsieur le directeur du CNPE du Blayais

**B. P. n° 27 - Braud et Saint-Louis
33820 Saint-Ciers-sur-Gironde**

Bordeaux, le 12 décembre 2006

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Centre nucléaire de production d'électricité du Blayais
Inspection INS-2006-EDFBLA-0010 du 22 novembre 2006 –
Management de la sûreté - Suivi des engagements

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, une inspection courante a eu lieu le 22 novembre 2006 au centre nucléaire de production d'électricité du Blayais sur le thème "Management de la sûreté - Suivi des engagements".

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 22 novembre 2006 avait pour objectif de vérifier l'efficacité de l'organisation mise en place par la centrale du Blayais pour suivre les demandes formulées par l'Autorité de sûreté nucléaire ainsi que pour respecter les engagements ou les "positions actions" qui sont pris par EDF, tant au niveau national qu'au niveau local.

De manière générale, le processus engagement mis en œuvre a été jugé robuste et bien maîtrisé par les différents acteurs rencontrés, l'outil informatique utilisé dans ce cadre permettant de garantir la traçabilité et le suivi des actions engagées. La surveillance réalisée par le service sûreté qualité sur l'état d'avancement de chaque action engagée constitue un paramètre important du respect des délais annoncés à l'Autorité de sûreté nucléaire.

La totalité des engagements en cours et un échantillon important des positions actions soldées en 2006 ont fait l'objet de vérifications, qui n'ont pas mis en évidence d'écart notable.

A. Demandes d'actions correctives

Néant

B. Compléments d'information

Néant

C. Observations

Selon les informations recueillies lors de l'inspection, les engagements nationaux et les positions actions pris par vos services centraux, qui demandent une action spécifique du CNPE, ne vous sont pas directement affectés via l'application informatique "RAS", mais par messagerie électronique. Par ailleurs, le suivi de la prise en compte par les métiers des positions actions nationales échappe au contrôle du service sûreté-qualité. De ce fait, le suivi des actions engagées ne semble pas être totalement fiabilisé. La généralisation de l'emploi de l'outil RAS pourrait constituer un axe de progrès pour fiabiliser le suivi des réponses.

* * *

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le délégué territorial, et par délégation,,
le chef de la division

signé

Julien COLLET